

# Restauration scolaire à la cité Rollinat : la solution trouvée

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
CHÂTEAUROUX, LE 5 JUIN 2025

Le Département de l'Indre suivait avec la plus grande attention la situation relative à la restauration scolaire de la cité Rollinat à Argenton-sur-Creuse. En effet, à la différence des autres collèges de l'Indre, le service de restauration est assuré de longue date par la Région Centre – Val de Loire dans un cadre partenarial et bénéficie à l'ensemble des élèves de la cité, sans distinction entre collégiens et lycéens.

Dans ce contexte, une augmentation des tarifs envisagée par la Région a récemment été portée à notre connaissance.

Conscient des enjeux pour les familles, le Président du Conseil départemental de l'Indre a immédiatement saisi la Région pour ouvrir un dialogue constructif. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu dans un esprit de coopération.

Le Département s'était donné un délai pour clarifier ce dossier et trouver, avec la Région, une solution pérenne et juste pour les collégiens et leurs familles.

Le Président du Département, Marc Fleuret a fixé un objectif clair : préserver un service de restauration de qualité, accessible à tous, dans un esprit de continuité et d'équité.

Ce sera chose faite lors de la Commission Permanente du 16 juin prochain, le Conseil départemental décidera d'étendre aux collégiens de l'établissement Rollinat d'Argenton-sur-Creuse le forfait départemental en vigueur appliqué à l'ensemble des collégiens du département.

**La différence avec le prix fixé par la Région sera prise en charge intégralement par le Conseil départemental.**

## SERVICE PRESSE

**Paul GARY - Attaché de presse**  
pgary@indre.fr - presse@indre.fr  
02 54 08 36 81 - 06 80 59 64 92

